

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-168 du 30 novembre 2022  
Portant sur une décision modificative - Budget Locaux nus  
Régularisation des amortissements**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente novembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Peyrat la Nonière, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 24/11/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

**Présents :** MM. GUYONNET, SIMONET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs :** JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, VIRGOULAY à JOULOT, DESGRANGES à VIALTAIX, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

**Excusés :** DESCLOUX, SIMONET B, SCHMIDT, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET

**Secrétaire de séance :** Alain LUQUET

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Ajustement des amortissements entre le budget « locaux nus » et le réel.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit**

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTIF / CREDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Subventions de fonctmt aux ass. & autres personnes de droit privé	6574	3 716,00		
Autres charges exceptionnelles			678	1 000,00
Dotat <sup>n</sup> aux amort. des immo. incorporelles et corporelles			6811	2 716,00
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 716,00</b>		<b>3 716,00</b>
<b>OP : INSTALLATION BRASSERIE ARTISANALE</b>				<b>2 716,00</b>
Autres agencements et aménagements de terrains			2128 22	2 716,00
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>2 716,00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>		<b>90,00</b>		<b>2 806,00</b>
Immeubles de rapport	28132	90,00		
Installat <sup>n</sup> générales, agencements, aménagements des constructio			28135	1 413,00
Autres immobilisations corporelles			28188	1 393,00
<b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>		<b>90,00</b>		<b>2 806,00</b>

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 20 décembre 2022  
Pour copie conforme, le 20 décembre 2022

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**



Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20221130-2022-168-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2022  
Date de réception préfecture : 20/12/2022